

# Notre école

L'école communale de Lonzée fait partie de l'école de **Gembloux 1** dont le siège administratif se situe à Ernage, rue Eugène Delvaux, 57.

## Contact:

- Rue du Zémont, 14
- Téléphone : 081/61.05.65
- Email direction : [directiongembloux1@gmail.com](mailto:directiongembloux1@gmail.com)
- Email école : [ecolecom.lonzée@gmail.com](mailto:ecolecom.lonzée@gmail.com)

## Infrastructures:

Implantée dans un cadre de verdure, facilement accessible, notre école est située à proximité de Gembloux.

Par sa petite taille, notre école est un endroit sécurisant. Tout le monde se connaît et de ce fait, une ambiance chaleureuse et familiale y règne.

## Organisation :

- deux classes maternelles : accueil/1<sup>ère</sup> maternelle et 2<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> maternelle ;
- trois classes primaires : P1/P2/, P3/P4 et P5/P6.

## Horaire :

- le matin : de 8H30 à 12H05 ;
- l'après-midi : de 13H30 à 15H25

## Garderies :

- le matin : de 7H15 à 8H15
- l'après-midi : de 15H30 à 18H00
- le mercredi : de 12H15 à 18H30 (garderie décentralisée à Bossière où les enfants sont amenés en car)

## Repas:

- Repas chauds diversifiés et équilibrés
- Potages

Les repas sont produits selon un cahier des charges strict, reprenant des demandes précises pour des produits de qualité, des fruits et légumes, frais et de saison. Des contrôles sont prévus, pour valider le respect des différents critères.

## 2<sup>ème</sup> langue : Eveil aux langues :

- en accueil/1<sup>ère</sup> maternelle: une période/semaine (1 période = 50 minutes)
- en 2<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> maternelles : 2 périodes/semaine
- de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire : 2 périodes/semaine

## Psychomotricité:

*A l'école maternelle : deux périodes par semaine.*

## Piscine et gymnastique :

*A l'école primaire :*

Une semaine sur deux : piscine (1H) et éducation physique (1H) / éducation physique (2H)

## Ecole des devoirs :

Une école des devoirs est organisée les lundis, mardis et jeudis :

- coût : 70 centimes le ¼ d'heure ;
- responsable : l'asbl Extracom.

# Notre projet d'établissement

## Introduction :

Ce projet d'établissement a été réalisé par l'équipe éducative de l'école communale de Lonzée en collaboration avec la direction.

Il précise les points suivants :

- nos priorités ;
- les autres points abordés en conformité avec les attentes ministérielles.

Afin d'évaluer plus aisément le travail accompli, le présent projet a été rédigé en articulation avec les critères définis dans le « rapport d'activités » présenté chaque année au **Conseil de participation** présidé par l'Echevin de l'Enseignement, comprenant le directeur, quatre représentants des enseignants, quatre représentants des parents, quatre représentants des conseillers communaux ainsi que quatre représentants de personnes faisant partie du monde économique et associatif.

## Nos priorités :

Notre projet privilégie **4 axes** :

1. l'apprentissage précoce du néerlandais ;
2. une alimentation saine et respectueuse de l'environnement ;
3. le projet « récup » ;
4. en route vers le numérique.

## *Concrètement :*

### 1. L'éveil aux langues :

- en accueil, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> maternelles, éveil au néerlandais, grâce au chant, à la danse, à l'écoute, à l'emploi de mots très usuels tels « Bonjour », « Ecoute », « Merci » ... à raison d'une heure par semaine en présence du professeur de néerlandais et de l'institutrice ;
- en 3<sup>ème</sup> maternelle, bain d'immersion linguistique de deux heures/semaine en collaboration avec l'institutrice (exploitation de thèmes communs) ;
- de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> primaire : bain d'immersion linguistique de deux heures/semaine en collaboration avec les titulaires ;
- en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires : 2 heures de néerlandais obligatoires (subventionnés par la Communauté française, en adéquation avec les Socles de compétences).

## 2. Une alimentation saine et respectueuse de l'environnement :

- Collations collectives organisées par l'équipe éducative, diverses, saines et respectueuses de l'environnement ;
- Promotion de l'eau comme boisson principale ;
- Sensibilisation pratique à un potager.

## 3. Le projet « récup » :

*Ce projet se passera en collaboration avec Extracom (asbl qui gère notre accueil extrascolaire)*

- Création de nouveaux objets utiles ou décoratifs grâce à la récupération, la transformation et la mise en couleurs d'objets divers : palettes, bouteilles en plastique, bouchons, carton ... ;
- Occasionnellement, réalisation d'ateliers verticaux 21/2 – 12 ;
- Présentation de nos productions lors de nos festivités.

## 4. En route vers le numérique :

“ Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables ” et “ assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale ”. Ces deux objectifs, définis par le décret-missions de 1997, passent notamment par une formation à l'usage des **Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)**.

Les **TIC** peuvent être utilisées comme un auxiliaire à l'apprentissage et ainsi permettre le développement d'autres compétences, d'autres disciplines scolaires que celles liées aux technologies et à l'informatique.

- Utilisation du matériel numérique mis à disposition :
- Participation aux appels à projets afin d'augmenter nos moyens informatiques
- Utilisation des fiches « Passeport TIC »
- Formation des enseignants

## Autres points abordés en conformité avec les attentes ministérielles :

1. les démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé.
2. les initiatives prises en matière de (d') :
  - a. rythmes scolaires ;
  - b. animation culturelle ;

- c. promotion des activités sportives ;
  - d. divers ;
3. l'intégration ;
  4. les mesures prises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre ;
  5. la politique de formation continue du personnel ;
  6. la communication avec les parents ;
  7. les frais scolaires.

### *Développement des points abordés*

#### 1. Les démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé :

Afin d'assurer la réussite des élèves et de les amener tous à la maîtrise des compétences des « Socles », différentes démarches ont été mises en place :

##### ENSEIGNER:

- en donnant du sens aux activités ;
- en partant de situations problèmes, de défis, de jeux, d'expériences scientifiques ;
- en organisant la différenciation ;
- en harmonisant les démarches et en construisant des outils qui peuvent être utilisés de la maternelle au primaire ;
- en élaborant un dossier individuel qui suit l'enfant dans toute sa scolarité ;
- en collaborant avec le PMS et ses partenaires ;
- en collaborant avec les parents.

#### 2. Les initiatives en matière de rythmes scolaires, animation culturelle, éducation à la citoyenneté, aux médias, à la promotion des activités sportives :

##### **a. Rythmes scolaires :**

- organisation de la journée en fonction du degré d'attention des élèves ;
- possibilité donnée à chaque enfant de réaliser un objectif défini selon un rythme de travail respectueux de chacun ;
- pratique d'une pédagogie différenciée respectant les rythmes d'apprentissage des élèves ;
- sieste pour les petits.

##### **b. Animations culturelles :**

- collaboration avec le centre culturel de Gembloux : animations en classe, théâtre, cinéma ;

- animations en école en fonction des propositions pour « toucher » à l'art, au théâtre, à la musique, aux médias, aux sciences ...

**c. Promotion des activités sportives :**

- piscine tous les 15 jours ;
- journées sportives organisées, pour toutes les écoles communales, en fin d'année scolaire sur le site du centre sportif de l'Orneau.

**d. Divers :**

- organisation de classes de dépaysement tous les deux ans ;
- festivités ;
- activités ponctuelles organisées par l'Association des parents.

**3. L'intégration :**

Notre école accorde son soutien à l'intégration mais que celui-ci est limité, pour une question de qualité, aux élèves déjà scolarisés, sauf exceptions.

**4. Les mesures prises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre :**

**a. Passage du maternel au primaire :**

- concertations entre enseignants afin de favoriser la continuité des apprentissages ;
- dès l'école maternelle, construction de référentiels;
- dès la maternelle, mise en place de stratégies afin de limiter les erreurs rencontrées à l'école primaire ;
- une semaine sur deux, organisation d'activités en cycle 5/8 ;
- organisation d'activités verticales ponctuelles (5/8, 8/12) selon le projet en cours ;
- participation en école à de grands thèmes communs au maternel et au primaire.

**b. Passage du primaire au secondaire :**

- meilleure collaboration entre l'enseignement fondamental communal et les écoles secondaires gembloutoises ;
- informations données par le PMS aux élèves de 6<sup>ème</sup> primaire concernant le secondaire.

**5. La politique de formation continue du personnel :**

La formation continue est un outil indispensable qui doit soutenir les enseignants dans la complexité des situations éducatives qu'ils rencontrent.

Ainsi, en plus des trois conférences pédagogiques obligatoires dont les dates sont données dès qu'elles sont connues, les enseignants sont vivement encouragés à participer à des formations volontaires.

## 6. Les frais Scolaires

Un minerval de 70 euros maximum est demandé en début d'année.

Les frais couvrent :

- les piscines et autres activités sportives,
- les activités socio-culturelles,
- une excursion scolaire.

Le solde vous sera versé début juillet.